RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ANIMATEUR PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2ème CLASSE -SESSION 2022-

L'examen professionnel d'avancement de grade d'animateur principal territorial de 2ème classe a été organisé, pour la première fois, en 2022 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

Le Centre de Gestion a ainsi organisé cet examen pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

L'examen professionnel d'avancement de grade au grade d'animateur principal de 2ème classe (prévu à l'article 16-II du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011) est ouvert aux :

- Fonctionnaires ayant au moins atteint le 4ème échelon du grade d'animateur territorial et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

L'examen professionnel d'animateur principal de 2ème classe

Cette session s'est déroulée selon le calendrier suivant, conformément à l'arrêté d'ouverture du 28 janvier 2020 :

Période d'inscription	17 janvier au 4 février 2022
Période de dépôt des dossiers	17 janvier au 11 février 2022
Epreuve écrite	15 septembre 2022
Jury admissibilité	20 octobre 2022
Epreuve orale	29 novembre 2022
Jury d'admission	6 décembre 2022

Conformément à l'arrêté n° 2022-128, le jury était composé de 3 collèges (Elus, Personnalités qualifiées, Fonctionnaires territoriaux) soit :

- ✓ 6 membres (2 membres pour les collèges élus et fonctionnaires territoriaux et 2 membres pour le collège personnalités qualifiées).

1. Les principaux chiffres de la session

Les tableaux suivants présentent les principales données de la session 2022 de l'examen professionnel d'avancement de grade d'animateur principal de 2ème classe organisé par le Centre de Gestion de la Martinique.

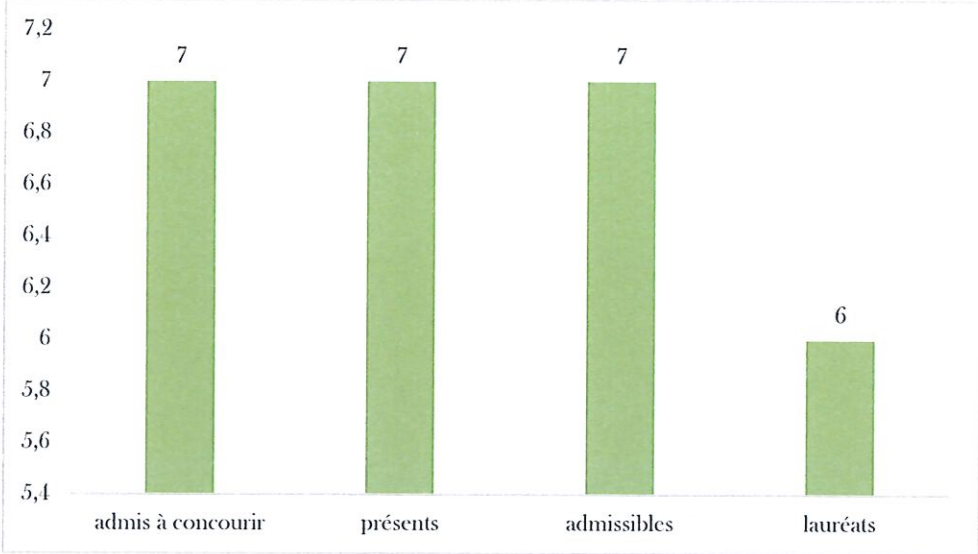

☒ Le profil des candidats

Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir.

On remarque que la tranche d'âge la plus représentée est celle comprise entre 46 et 55 ans (57.14 %), suivie de celle des 36 à 45 ans (42.86 %). L'âge moyen des candidats est de 47 ans.
Les tranches d'âges des 26-35 ans et des plus de 55 ans ne sont pas représentées.

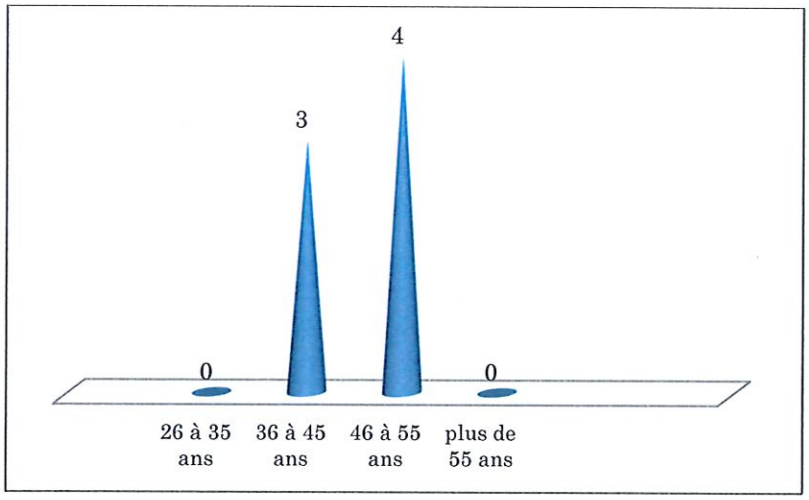

Les femmes sont les plus représentées, elles sont 71.42 % à s'être présentées contre 28.57 % chez les hommes.

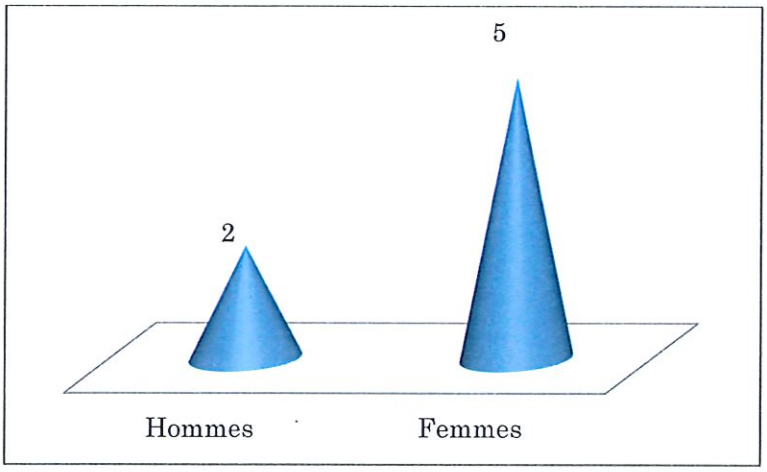

- La situation professionnelle :
  100 % des candidats proviennent de la Fonction Publique Territoriale.

- Le niveau d'études

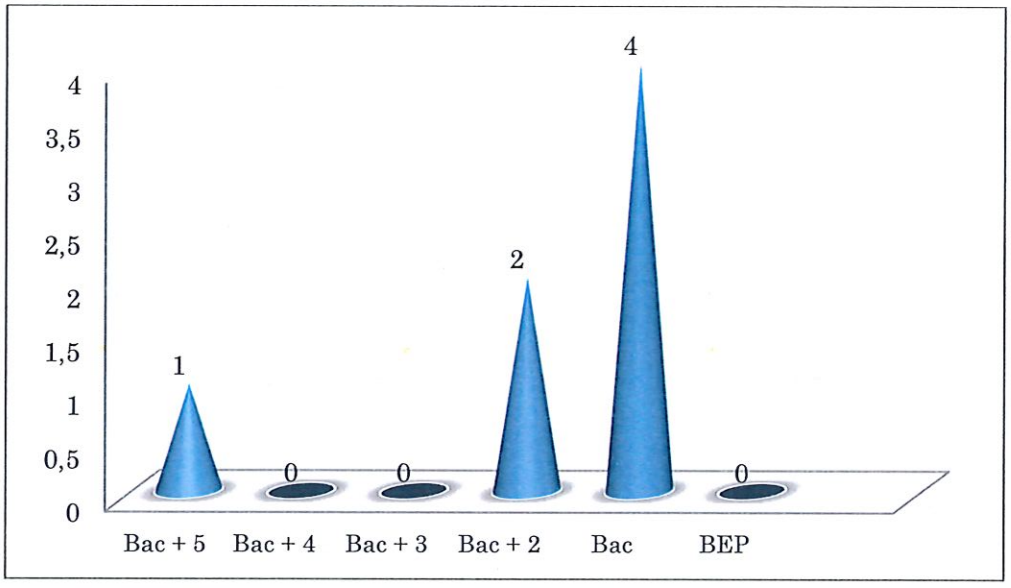

- La Formation de préparation à l'épreuve écrite :

  Le CNFPT a organisé une session de formation en distanciel pour cet examen professionnel.

Nombre de participants	Programme
9 présents sur 9 inscrits	▪ Du 18 mai au 6 septembre 2022 : ▸ Décryptage de la note de cadrage ▸ Méthodologie de l'épreuve ▸ Exercices guidés out au long de la préparation (3 devoirs sur table/1 examen blanc) ▸ Conseils ▸ Prise de conscience du travail personnel à fournir

2. Epreuve d'admissibilité

2.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité consiste en :

- la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles
  (durée : trois heures ; coefficient 1).

Concernant le déroulement des épreuves d'admissibilité, les candidats ont été convoqués le 15 septembre 2022 sur un seul site au Rectorat (Salle Emile Fidole).

- 7 candidats ont été admis à concourir ;
- 7 candidats étaient présents à l'épreuve ;
- Il n'y avait aucun absent à l'épreuve écrite.

2.1.1 Evaluation des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité

❖ *Niveau des candidats*

Les correcteurs ont jugé, de manière générale, le niveau des candidats moyen.

En ce qui concerne :

- La compréhension du sujet, de la demande : dans l'ensemble la demande a été bien comprise par les candidats
- l'utilisation des documents : les candidats ont moyennement utilisé les informations du dossier
- la méthodologie : les candidats la maîtrisent de manière peu suffisante ; les correcteurs ont estimé que certaines copies étaient très peu structurées ;
- les connaissances : elles sont limitées sur les fondamentaux de la culture territoriale ;

- les qualités rédactionnelles : le niveau des candidats est moyen (les formulations sont confuses, la construction des phrases est à revoir ; les correcteurs ont noté qu'il y avait des fautes d'orthographe dans les copies).

2.2. Réunion du jury d'admissibilité

2.2.1 Résultats

Compte tenu des résultats, le jury d'admissibilité a déclaré, 7 candidats admissibles sur les 7 présents soit 100 % des candidats, à l'examen professionnel d'animateur principal de 2ème classe (seuil retenu : 5/20).

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve écrite d'admissibilité n'ont révélé aucun incident particulier.

3. Epreuve d'admission

Les candidats subissent 1 épreuve d'admission.

Concernant le déroulement des épreuves, les candidats ont été convoqués au Centre de Gestion, le 29 novembre 2022.

- La Formation de préparation à l'oral :

  Le CNFPT a organisé une session de formation pour cet examen professionnel.

Nombre de participants	Programme
5	▪ Les 18, 22 et 25 novembre 2022 : ▸ Décryptage de la note de cadrage (attentes du jury) ▸ Conscientisation/postures/élocution ▸ Mises en situation ▸ Ajustement de l'exposé ▸ Conseils pratiques

3.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admission consiste en :

un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. Elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions

d'encadrement (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Tous les candidats admissibles étaient présents à l'épreuve d'admission.

3.1.1 Evaluation des examinateurs de l'épreuve orale d'admission

❖ *Niveau des candidats*

Les examinateurs ont fait les retours suivants sur les prestations des candidats admissibles :

Présentation des candidats	Gestion du stress et du temps à améliorer
Posture et tenue vestimentaire	Correctes
Connaissances des missions du cadre d'emplois	Leurs connaissances dans ce domaine doivent être approfondies.
Connaissances professionnelles	Satisfaisantes : une plus grande polyvalence est vivement souhaitée
Connaissances de l'environnement territorial	A améliorer et à approfondir dans la préparation et durant la carrière des agents
Conseils à apporter aux candidats	Mieux travailler les mises en situation professionnelle/Approfondir la culture générale relative à l'actualité

3.2. La réunion du jury d'admission

Compte tenu des résultats, le jury d'admission a déclaré, 6 candidats admis sur les 7 admissibles soit 85.71 % des candidats, à l'examen professionnel d'animateur principal territorial de 2ème classe (seuil retenu : 10/20).

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve orale d'admission n'ont révélé aucun incident particulier.

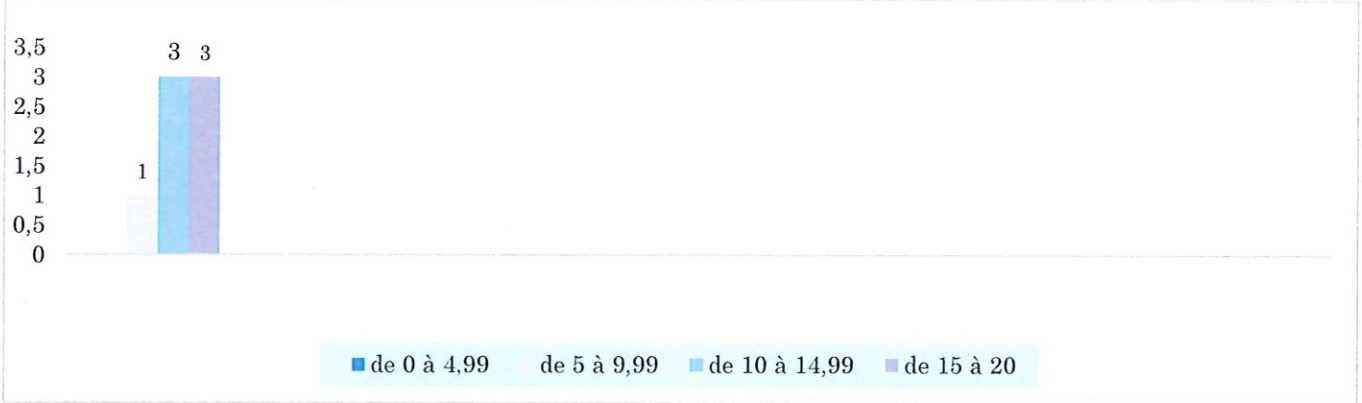

Analyse et conclusion

Les appréciations portées par le jury restent de sa seule compétence, en sa qualité de jury indépendant et souverain ; les observations des membres du jury devront être prises en compte afin de permettre un meilleur accompagnement des candidats les conduisant à la réussite de leur examen professionnel.

Elles ne peuvent être remises en cause dès lors que les opérations se sont déroulées dans les conditions conformes à la règlementation et que le principe d'égalité entre les candidats a été respecté.

Fait à Fort-de-France, le 28/06/2023

Le président de jury

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - MARTINIQUE

nom-prénom

Françoise ADANE PETIT

signature